

**Jeudi 21 octobre 2021 – 18h00
Salle Polyvalente de Bésignan**

COMMISSION THEMATIQUE G

GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Président :

**Christian CORNILLAC – 8^{ème} Vice-Président
Maire de Mirabel-aux-Baronnies**

Vices-Présidents :

Claude BAS – Alain NICOLAS – Éric Richard – Sébastien Bernard



SOMMAIRE

I. Introduction du Président thématique

II. Organisation administrative

III. Les secteurs

IV. Point budgétaire

V. Point d'activité

VI. Proposition d'amélioration

VII. Tour de table

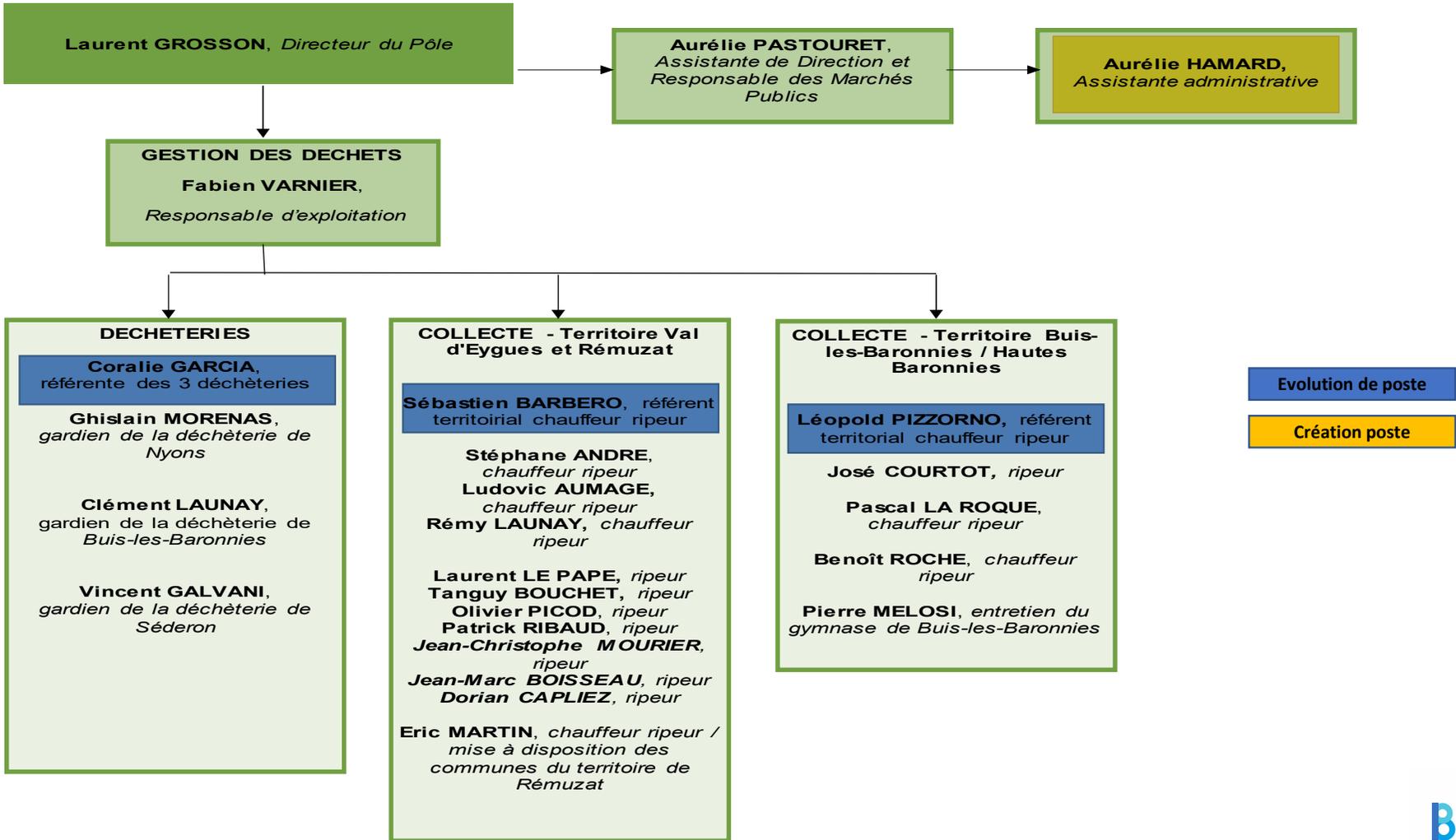


I. Introduction du Président



II. Organisation administrative

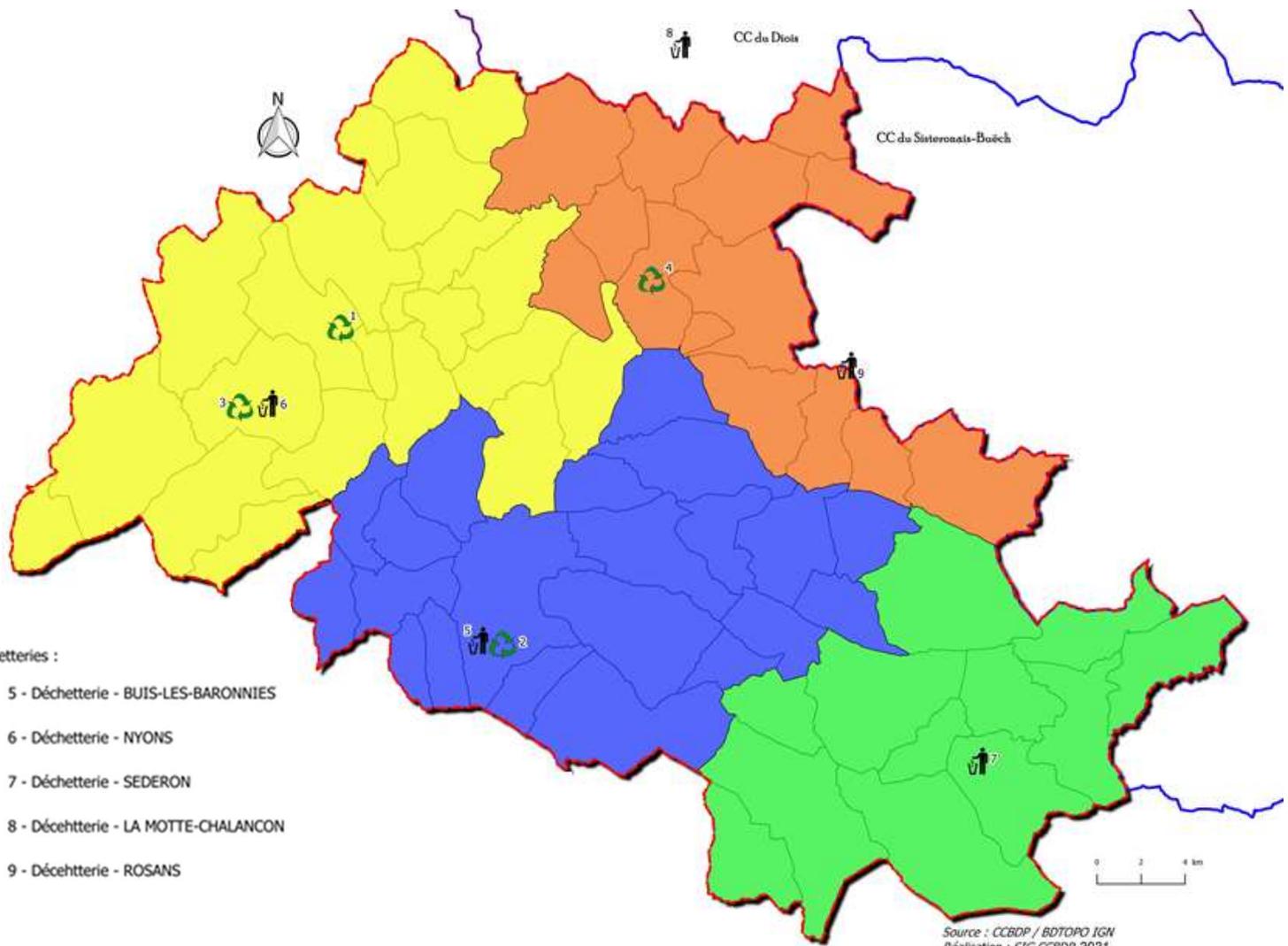
Organigramme du S.P.P.G.D.





III. Le découpage territorial – Les secteurs

III. Le découpage territorial - les secteurs



Légende

Centres de stockages et de tri :

- 1 - Quai de transfert - AUBRES
- 2 - Quai de transfert - BUIS-LES-BARONNIES
- 3 - Ressourcerie - NYONS
- 4 - Plateforme de compostage - REMUZAT

Déchetteries :

- 5 - Déchetterie - BUIS-LES-BARONNIES
- 6 - Déchetterie - NYONS
- 7 - Déchetterie - SEDERON
- 8 - Déchetterie - LA MOTTE-CHALANCON
- 9 - Déchetterie - ROSANS

Source : CCBDP / BDTOP0 IGN
Réalisation : SIG CCBDP 2021



IV. Point budgétaire



IV. Point Budgétaire

FOCUS SUR LA PREVISION D'AUGMENTATION DE LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (T.G.A.P.)

Année	Montant TGAP Roussas	Incidence sur budget
2020	25€/HT	
2021	37€/HT	+ 90 420€/HT
2022	45€/HT	+ 60 280€/HT
2023	52€/HT	+ 52 745€/HT
2024	59€/HT	+ 52 745€/HT
2025	65€/HT	+ 45 210€/HT

Le montant cumulé de l'augmentation à tonnage constant est de : 301 400 €



V. Point d'activité



V. Point d'activité

a) TABLEAU D'EVOLUTION DES TONNAGES

COLLECTE	TOTAL ANNÉE 2021 (tonne)	Comparatif 2021-2020	TOTAL ANNÉE 2020 (tonne)	Comparatif 2020-2019	TOTAL ANNÉE 2019 (tonne)	Comparatif 2019-2018	TOTAL ANNÉE 2018 (tonne)
Ordures ménagères	4784.420	+ 1.25 %	6174.917	- 3.75 %	6415.290	- 4.17 %	6694.300
PAV JRM	37.140	+ 9.44 %	179.680	- 1.48 %	237.660	+ 9.33 %	210.780
QUAI Emballages recyclables EMR/JRM	706.840		717.284		672.804		621.969
Verre	913.700	+ 10.75 %	1142.240	+ 15.96 %	985.060	+ 3.27 %	953.868

A noter les augmentations importantes (PAV / QUAI et Verre) conséquence probable de la Covid-19. Concernant le verre géré par un prestataire externe, les augmentations expliquent aussi les débordements de colonnes qui ont été constaté ça et là sans pour autant être catastrophique en 2021.



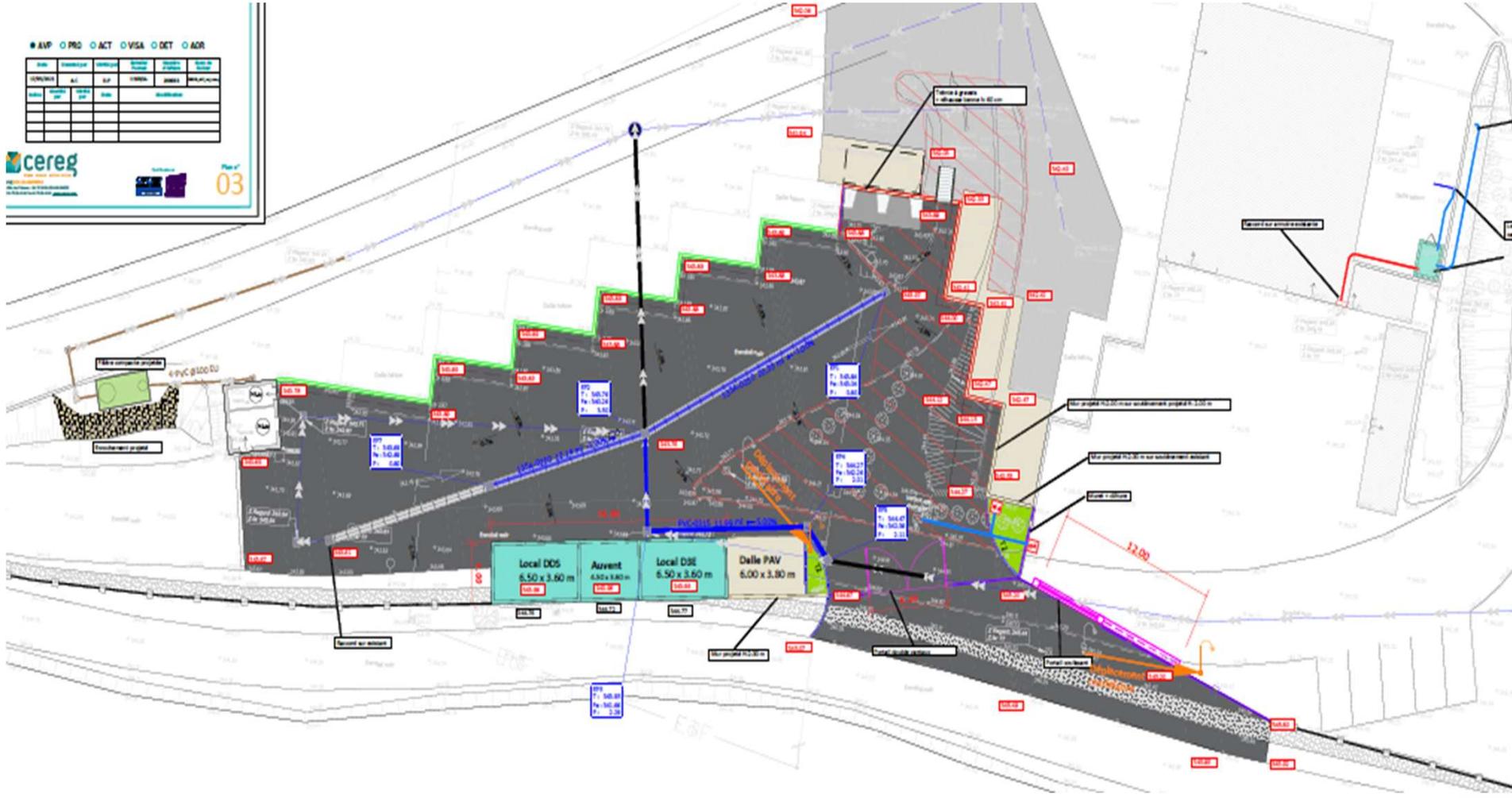
b) REHABILITATION DECHETERIE BUIS LES BARONNIES

Phasage de la procédure jusqu'au début des travaux :

Le calendrier à évoluer suite à la demande de la CARSAT et du CDG de présenter le projet avant lancement de la consultation. La réunion s'est tenue (contrainte de date imposée) le 29/09/2021.

Mise à jour du planning :

- Fin octobre dépôt du P.C. (instruction 5 mois, validation PC fin mars)
- Semaine 45 (12 novembre) : remise des pièces d'appel d'offres
- Semaine 46 : Lancement de la consultation
- Semaine 51 : Réception des offres
- Début janvier 2022 : C.A.O.
- Conseil Communautaire pour attribution du marché (date à définir fin janvier)
- Début février, notification du marché avec le démarrage des travaux (plan d'exécution, préparation du chantier).



• AVP	○ PRO	○ ACT	○ VISA	○ DET	○ ADR
DATE	CONSTAT	REVISION	REVISION	REVISION	REVISION
01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014	01/01/2014
02/01/2014	02/01/2014	02/01/2014	02/01/2014	02/01/2014	02/01/2014
03/01/2014	03/01/2014	03/01/2014	03/01/2014	03/01/2014	03/01/2014
04/01/2014	04/01/2014	04/01/2014	04/01/2014	04/01/2014	04/01/2014
05/01/2014	05/01/2014	05/01/2014	05/01/2014	05/01/2014	05/01/2014
06/01/2014	06/01/2014	06/01/2014	06/01/2014	06/01/2014	06/01/2014
07/01/2014	07/01/2014	07/01/2014	07/01/2014	07/01/2014	07/01/2014
08/01/2014	08/01/2014	08/01/2014	08/01/2014	08/01/2014	08/01/2014
09/01/2014	09/01/2014	09/01/2014	09/01/2014	09/01/2014	09/01/2014
10/01/2014	10/01/2014	10/01/2014	10/01/2014	10/01/2014	10/01/2014
11/01/2014	11/01/2014	11/01/2014	11/01/2014	11/01/2014	11/01/2014
12/01/2014	12/01/2014	12/01/2014	12/01/2014	12/01/2014	12/01/2014

cereg
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES BARONNIEES EN DRÔME PROVENÇALE

Plan n° 03



DECHETERIE DE SEDERON

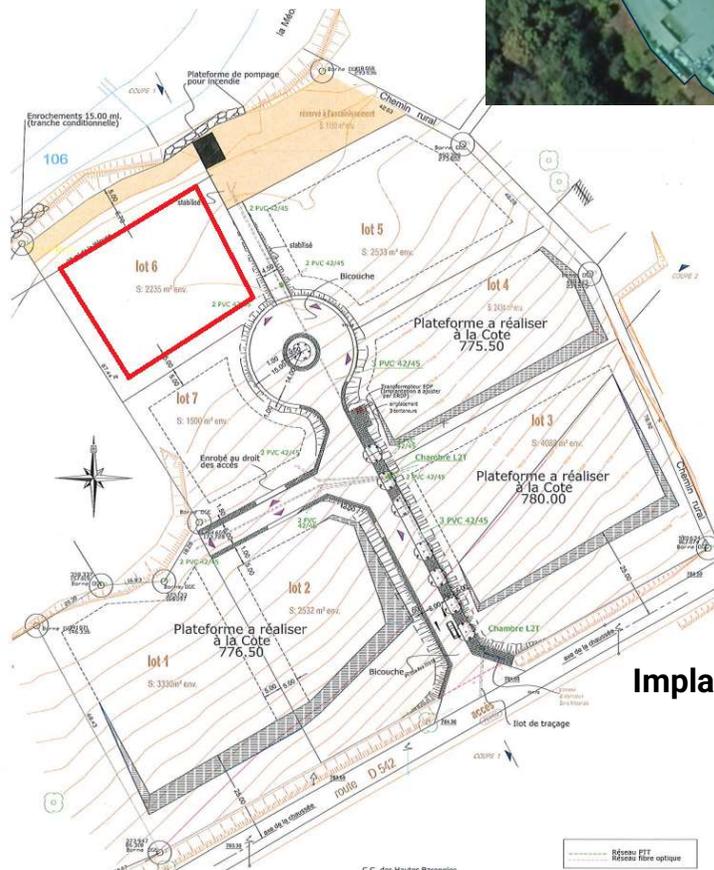
V. Présentation des projets / Actions à mener à courts et moyens termes : Déchetterie de Séderon

En parallèle des travaux réalisés sur la déchetterie de Nyons et ceux à venir sur la déchetterie de Buis-les-Baronnies, la déchetterie de Séderon est inscrite dans le plan de modernisation du parc de la CC-BDP.

La réflexion est à mener sur ;

- Le lieu d'implantation : la Déchèterie actuelle 1340 m² est difficile d'accès et ne correspond plus aux normes actuelles. La réhabilitation sur site a déjà fait l'objet d'une pré-étude dont le montant de travaux s'est révélé rédhibitoire.
- Une nouvelle implantation notamment sur un terrain disponible sur la Z.A. de Séderon (cf. Plan lot n°6) – 2235m²
- L'amélioration esthétique
- Le modèle économique
- ...

Implantation actuelle



Implantation future



PRESENTATIONS DES PROJETS

Projet d'harmonisation et d'optimisation du S.P.P.G.D.



V. Présentation des projets / Actions à mener à courts et moyens termes : Projet d'harmonisation et d'optimisation du S.P.P.G.D.

Suite à l'appel d'offre de septembre 2020 la CC-BDP a missionné le bureau d'études ELCIMAI afin de réaliser une étude d'harmonisation et d'optimisation de service.

Cette étude est la conséquence de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) du 17 août 2015 et de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015.

Objectifs de l'étude ;

- Définir une stratégie pluriannuelles (5ans) de la gestion des déchets
- Définir un plan d'actions (technique, financier, social...)

Déroulé :

**Etape 1 : Diagnostic technico-économique du service
Juillet 2021**

**Etape 2 : Scénarios d'harmonisation (notamment fiscale) et d'optimisation du service
Septembre 2021**

**Etape 3 : Plan d'actions
Décembre 2021**

elcimaï

Elcimaï Environnement
Cité Park – Bâtiment B
23 avenue de Poumeyrol
69 300 Caluire-et-Cuire



VI. Proposition d'amélioration

PRESENTATION DES ACTIONS A MENER



VI. Proposition d'amélioration : Le Traitement des BIODECHETS

Rappel du contexte réglementaire :

En application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), notre intercommunalité, en lien avec le SYPP, devra opérer une séparation des biodéchets à la source, avant le 31 décembre 2023.

Par conséquent, cette disposition nous oblige à définir les modes de collecte les plus adaptés à notre territoire, tout en conservant un équilibre financier.

A savoir, le gisement global de Biodéchets alimentaires évalué à 89 kg/hab/an

Les 4 solutions disponibles

- **Le compostage individuel**
- **Le compostage partagé**
- **La collecte séparée en porte à porte et/ou en point d'apport volontaire**

VI. Proposition d'amélioration : Le Traitement des BIODECHETS

- Le compostage individuel

Actuellement le SYPP prend en charge cette campagne de distribution

Tarif composteur 50€ (Marché SYPP) financé 20€/administré + 30€/budget SYPP

Arrêt de l'opération au 1^{er} janvier 2022 suite à la conférence des Présidents du 13 juillet 2021.

A partir de cette date, la campagne de distribution est totalement rebasculée à la CCBDP (prévision budgétaire, lancement d'un marché, gestion, distribution...)

Tarif actuel d'un lot complet (composteur en bois (douglas) de 300l + bioseau) env. 72€/TTC

Prévision budgétaire 2022 :

300 composteurs x 52€ = 15 600€/TTC

300 composteurs x 20€* = 6 000€/TTC

* % pris en compte par l'administré à définir





V. Présentation des actions à mener : Traitement des BIODECHETS

- Le compostage partagé

Le dispositif repose en grande partie sur le volontariat et la motivation des habitants/associations

Le SYPP a missionné Compost et territoire pour accompagner les collectivités

- Formation de Guide composteurs (5 jours de 2 à 3 heures)
- Année 1 Phase de démarrage
 - Montage du projet avec EPCI et commune
 - Implantation et suivi des composteurs (installation, inauguration, conseils, retournement, suivi)
- Année 2 Phase de suivi
 - Evolution et pérennisation du projet (conseils, suivi, bilan quantitatif et qualitatif)

V. Présentation des actions à mener : Traitement des BIODECHETS

- Le compostage partagé

Présentation d'une placette dimensions nécessaire 4 m par 1,5 m

1 placette pour 33 foyers

Equipement : 3 bacs de capacité 900l chacun jouant un rôle différent

1- Bac à matière sèche (broyat-copeaux)

2- Bac d'apports

3- Bac de maturation

Distribution de bioseau aux foyers

Tarif d'un équipement 1200€/HT prêt à poser

Proposition pour 2022 de mettre en place des placettes référentes sur des communes volontaires

5 placettes sur communes de + 1200 habitants (4 communes)

5 placettes sur communes de – 1200 et + 200 habitants (18 communes)

5 placettes sur communes de - 200 habitants (45 communes)

Prévision budgétaire 2022 : 15 placettes x 1200 + 9 bacs de maturation sup. = 21 600 €/HT



Exemple d'une placette de compostage partagé



VI. Proposition d'amélioration

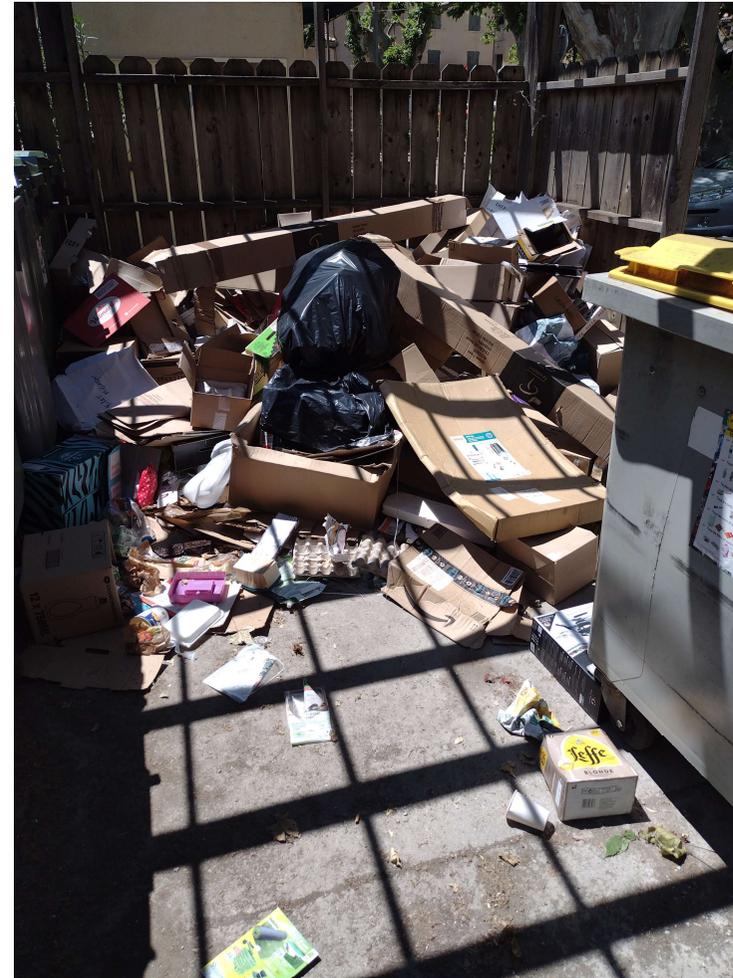
LA COLLECTE DES CARTONS BRUNS

VI. Proposition d'amélioration

Collecte des cartons bruns

Nous constatons depuis plusieurs mois une véritable dégradation dans le traitement des cartons « bruns » qui d'une part explose en quantité (covid = commande internet qui s'accroît, réouverture des magasins et restaurants qui refont leurs stocks). Ces cartons ne sont plus amenés en déchèterie et finissent dans le meilleur des cas non pliés dans les bacs jaunes qui de ce fait débordent et dans le pire des cas déposés dans les bacs OM ou posés à même le sol gênant l'accès aux conteneurs, et donnant une image calamiteuse des PAV.

Les sacs d'OM sont alors à leur tour posés à même le sol dégradant d'autant la situation sanitaire...



VI. Proposition d'amélioration

Collecte des cartons bruns

Organiser une collecte spécifique des cartons bruns à l'échelle du territoire de la CCBDP.

Mise en place de 100 colonnes aériennes sur le territoire

Collecte par un prestataire

Ou

Collecte en régie nécessite l'acquisition d'un nouveau camion

Tonnage estimatif collecté
120 tonnes

Coûts de prestation

Colonne de 4m3

2000 €/ht

Investissement
colonnes

200 000€/ht

Prestation (Nicollin
à la CCEPPG)

300 €/ht/tonne

Coût Prestation

36 000€/ht

Traitement SYPP





VI. Proposition d'amélioration

LA COLLECTE EN CONTENEURS SEMI-ENTERRES

**VI. Proposition d'amélioration
Réflexion sur collecte en C.S.E.**

En parallèle du fonctionnement actuel, le Président a souhaité que nous ayant une réflexion sur la possibilité d'améliorer la collecte au travers de conteneur semi-enterrés.

La réflexion est à mener sur ;

- Les lieux (implantation...)
- Les quantités de PAV
- La collecte en interne (achat d'un véhicule dédié et/ou en externalisant à un prestataire...)
- L'amélioration esthétique
- Le modèle économique
- ...

Investissement

Véhicule BOM équipée d'une grue type Evolupac 250 000€

Aménagement d'un bloc CSE Travaux + Fourniture 6 000€





VI. Proposition d'amélioration

LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

VI. Proposition d'amélioration

Collecte des objets encombrants

La collecte des objets encombrants est une demande forte des communes et des administrés.

Nos agents de collecte remontent très régulièrement des dépôts d'objets encombrants sur nos points de collecte.

Proposition : une collecte d'encombrants sur rendez-vous pour vous débarrasser de vos objets encombrants, soit trop volumineux soit trop lourds

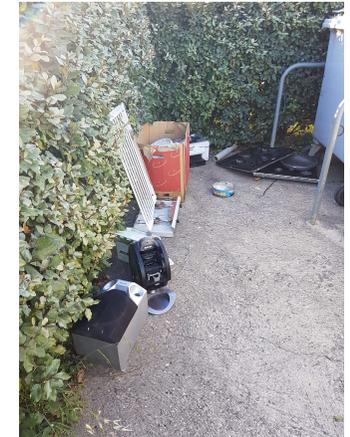
Par exemple: un matelas, du mobilier, des appareils d'électroménager...

Un numéro vert 0800 XX XX XX (numéro gratuit)

2 Agents de collecte

1 Polybenne avec 2 bennes (investissement 40 000€/ht)

Prestation payante par l'administré à définir





VI. Proposition d'amélioration

ACQUISITION D'UN ENGIN DE COMPACTION POUR LE QUAI DE TRANSFERT ET LA DECHETERIE DE BUISS LES BARONNIES

VI. Proposition d'amélioration

Pour rappel le quai de transfert est attendant à la déchèterie de Buis les Baronnies

Afin d'optimiser, d'assurer un meilleur fonctionnement et d'éviter une hausse des coûts de transport sur les rotations de nos bennes, il est nécessaire d'avoir sur le site un engin de compaction.

Proposition:

Compacteur à rouleau sur site capable de compacter tous types de déchets, permet de gagner 50% de nos rotations de bennes.

Possibilité de déplacer les bennes par traction avec un crochet.

Prévision budgétaire 2022 : 90 000 €/HT





VI. Proposition d'amélioration

ACQUISITION DE COLONNES AERIENNES POUR LE VERRE

VI. Proposition d'amélioration

PAV SUR TERRITOIRE DE LA CCBDP

FLUX	Territoire du Val d'Eygues	Territoire de Buis	Territoire des Hautes Baronniees	Territoire de Rémuzat	TOTAL
Verre	76	54	28	21	179

Etat du parc : Vétuste, pas d'harmonisation esthétique

Proposition : Harmonisation des colonnes à verre sur notre territoire
 Action à mener pendant 7 années, prévoir au budget 1/7^{ème} du parc pour le renouvellement.

Soit acquisition de 26 colonnes/an

Tarif d'une colonne : 1300 €/HT

Prévision budgétaire 2022 : 33 800 €/HT





VI. Proposition d'amélioration

ACQUISITION DE CONTENEURS A ROULETTES



VI. Proposition d'amélioration

	Territoire du Val d'Eygues	Territoire de Buis	Territoire des Hautes Baronnies	Territoire de Rémuzat	Total
Nombres de points de collecte	452	142	75	38	707
Nombre conteneurs Ordures ménagères	1144	467	198	165	1974
Nombre conteneurs Tri sélectif	695	279	136	100	1210

Durée de vie d'un conteneur : 7 ans

Afin de maintenir en bon état notre parc de conteneurs, il est nécessaire de prévoir au budget 1/7^{ème} du parc pour le renouvellement de celui-ci.

Commande à réaliser par année 290 conteneurs OM et 180 conteneurs CS

Tarifs :

Conteneurs 4 roues OM : 100 €/HT

Conteneurs 4 roues CS : 145 €/HT

Prévision budgétaire 2022 : 55 100 €/HT

VI. Proposition d'amélioration

INCIVILTES AUX DROITS DES POINTS DE COLLECTE



VI. Proposition d'amélioration

Nous avons été interpellé par plusieurs communes à l'occasion des comités territoriaux qui font le constat comme nous d'une augmentation sensible des incivilités aux droits des points de collectes. N'ayant pas la possibilité d'identifier de manière systématique les auteurs le pouvoir de police du Maire ne peut être appliqué.

Proposition :

Appareils photos utilisés au départ pour l'observation du monde animal.

L'appareil photo est affiché à 650 € TTC.

Le principe serait que ;

- La CC-BDP porte l'investissement (4 x 650 € = 2600 TTC matériel) et le fonctionnement (4 x 20€ x 12 = 960€ /an abonnement carte SIM)
- Le SPPGD identifie les PAV à équiper (variable tout au long de l'année) en accord avec les Mairies
- Le SPPGD installe sur une durée d'une semaine le site identifié (vendredi au vendredi)
- Le SPPGD adresse les photos aux Mairies

Les Maires déposent plainte avec photo pour identification et verbalisation des contrevenants

Drôme : des pièges photographiques installés contre les dépôts sauvages d'ordures à Bourg-de-Péage

Dans la Drôme, la commune de Bourg-de-Péage a trouvé la parade contre les dépôts sauvages d'ordures. Des boîtiers photographiques automatiques haute définition ont été installés. Ils contribuent à identifier les contrevenants. Ces derniers risquent des amendes allant de 150 à 1.500 euros.

Publié le 19/10/2021 à 10h11 • Mis à jour le 19/10/2021 à 16h35



VII. TOUR DE TABLE & QUESTIONS DIVERSES

MERCI POUR VOTRE ATTENTION